FRUCTUS
Die Vereinigung zur Förderung alter Obstsorten
L'association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier

Détermination pomologique des noix

1. Procédé pour réussir la détermination pomologique

- Remplissez pour chaque variété le questionnaire à la page suivante.
- Déposez le formulaire accompagné d'environ quinze noix dans un colis.
- Joignez le montant en espèces (voir le point 2) au formulaire d'accompagnement dans le colis.
- Rembourrez le colis (pas de plastique) et envoyez-le au spécialiste en noix de FRUCTUS :

Ralph Bachmann
Schwalbenstrasse 2
8623 Wetzikon

Merci de contacter Ralph Bachmann si vous avez des questions sur la détermination pomologique : 079 655 02 90, ralph.bachmann@fructus.ch

2. Frais

- Pour les affiliés à FRUCTUS CHF 20.-- par variété
- Pour les exploitations IP-Suisse CHF 20.-- par variété
- Pour les non-membres CHF 30.-- par variété

Merci de joindre le bon montant à l'envoi, dans le colis.

3. Informations sur la détermination pomologique des noix

Veuillez noter que :
seules les noix provenant de noyers greffés permettent la détermination pomologique !
Les noyers plus âgés, en particulier, sont principalement des francs (issus de semis et non greffés) qui n'appartiennent pas à une variété précise et sont donc impossibles à attribuer à un cultivar connu.

Notre pomologue s'efforce de déterminer correctement les échantillons de fruits. Cela peut donc prendre un peu de temps. Nous vous invitons à faire preuve de patience.

C'est pourquoi FRUCTUS ne garantit en aucun cas le succès de la détermination.

La taxe est due, aussi quand il est impossible de déterminer la variété de manière certaine.